



## Projet collectif GPEC interentreprises UNAT Rhône-Alpes « Appui RH Compétences 2012-2013 »

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat économique sectoriel (entre la Région, la DIRECCTE et la CRESS RA), l'**UNAT Rhône-Alpes** a formulé une demande de démarche de **GPEC** (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) pour ses adhérents.

La DIRECCTE Rhône-Alpes a choisi de soutenir ce projet qui a démarré en décembre 2012 (accompagnement des associations prévu printemps-été 2013)

Cette démarche sur mesure a été conçue pour vous permettre de gagner du temps dans la gestion quotidienne des équipes et mieux maîtriser l'ensemble de votre gestion des ressources humaines.

Elle consiste en un accompagnement opérationnel pour travailler à l'adaptation de votre structure, de ses métiers et de son organisation, compte tenu de l'évolution de l'environnement économique et des attentes de la clientèle.

Ce projet « **RH compétences** » comprend un temps individuel d'accompagnement avec un cabinet et trois temps collectifs d'échange et de mise en commun, suivant un rythme de travail qui sera ajusté en fonction de vos disponibilités et contraintes d'exploitation sur le premier semestre 2013.

### ***En quoi cette démarche RH compétences peut vous être utile ?***

C'est une opportunité pour :

- Améliorer le recrutement et l'intégration des saisonniers
- Répondre à la problématique du taux occupation
- Mieux définir les métiers actuels et ceux de demain à partir du votre projet associatif
- Maîtriser les enjeux de changement liés aux évolutions des techniques et des méthodes de travail (modes de réservation, mixité des clientèles,...)
- Identifier et développer les compétences clés (formation, mobilité)

La restitution des plans d'action et des conclusions est prévue pour l'automne 2013.

***10 associations pourront être accompagnées dans le cadre de ce projet, financé à hauteur de 93% par la DIRECCTE, UNIFORMATION et l'UNAT Rhône-Alpes. Il restera à charge 500 € TTC pour chaque structure accompagnée de moins de 250 ETP (1749€ par hébergement pour les associations de plus de 250 ETP).***